



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2023-056

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2023

Sommaire

DDT de la Creuse / DIRECTION

23-2023-06-12-00006 - Arrêté de subdélégation de signature du DDT concernant l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnel en Corrèze (1 page)	Page 3
23-2023-06-12-00007 - Arrêté de subdélégation de signature du DDT concernant l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels en Haute-Vienne (1 page)	Page 5
23-2023-06-12-00005 - Arrêté de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Creuse (6 pages)	Page 7

DDT de la Creuse

23-2023-06-12-00006

Arrêté de subdélégation de signature du DDT
concernant l'instruction des demandes
d'autorisations de transports exceptionnel en
Corrèze

**Subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la Creuse
concernant l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels**

ARRETE n° AP23015 du 12 juin 2023

Le directeur départemental des territoires de la Creuse

VU l'arrêté du Premier ministre du 28 février 2014 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Pierre SCHWARTZ, directeur départemental des territoires de la Creuse, à l'effet de signer l'ensemble des arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels en Corrèze ;

DECIDE

Article 1er : En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre SCHWARTZ, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après :

- Mme Pascale GILLI-DUNOYER, directrice départementale adjointe
- M. Philippe TRIBOULET, chef du service espace rural, risques et environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des délégataires mentionnés ci-dessus, chacun en ce qui le concerne dans le cadre de leurs attributions respectives par :

- Mme France RENAUD, adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement
- Mme Myriam CAREIL-MOREAU, cheffe du bureau risques et sécurité,
- M. Jean-Philippe CHAMBERT, instructeur interdépartemental des transports exceptionnels,
- M. François DEMARGNE, instructeur interdépartemental des transports exceptionnels.

Article 2 : M. le chef du SERRE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 12 juin 2023

Le directeur départemental des
territoires,

Pierre SCHWARTZ



DDT de la Creuse

23-2023-06-12-00007

Arrêté de subdélégation de signature du DDT
concernant l'instruction des demandes
d'autorisations de transports exceptionnels en
Haute-Vienne

**Subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la Creuse
concernant l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels**

ARRETE n° AP23016 du 12 juin 2023

Le directeur départemental des territoires de la Creuse

VU l'arrêté du Premier ministre du 28 février 2014 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Pierre SCHWARTZ, directeur départemental des territoires de la Creuse, à l'effet de signer l'ensemble des arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels en Haute-Vienne ;

DECIDE

Article 1er : En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre SCHWARTZ, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après :

- Mme Pascale GILLI-DUNOYER, directrice départementale adjointe
- M. Philippe TRIBOULET, chef du service espace rural, risques et environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des délégataires mentionnés ci-dessus, chacun en ce qui le concerne dans le cadre de leurs attributions respectives par :

- Mme France RENAUD, adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement
- Mme Myriam CAREIL-MOREAU, cheffe du bureau risques et sécurité,
- M. Jean-Philippe CHAMBERT, instructeur interdépartemental des transports exceptionnels,
- M. François DEMARGNE, instructeur interdépartemental des transports exceptionnels.

Article 2 : M. le chef du SERRE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 12 juin 2023

Le directeur départemental des
territoires,

Pierre SCHWARTZ


DDT de la Creuse

23-2023-06-12-00005

Arrêté de subdélégation de signature du
directeur départemental des territoires de la
Creuse

**Subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la Creuse**

ARRETE n° AP23014 du 12 juin 2023

Le directeur départemental des Territoires de la Creuse

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2019 nommant M. Schwartz, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Creuse à compter du 14 octobre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2020 -12-01-004 du 1^{er} décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun de la Creuse ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° AP22011 du 1^{er} février 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Creuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2023-04-03-00011 du 3 avril 2023 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature à Monsieur Pierre Schwartz, directeur départemental des Territoires ;

DECIDE

Article 1er : En application des articles 2 et 3 de l'arrêté de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après pour les actes et décisions définis en annexe.

1.1 - La directrice adjointe, les chefs de service et les adjoints de chefs de service :

Mme Pascale Gilli-Dunoyer	directrice adjointe
M. Sylvain Rouet	chef du service économie agricole (SEA)
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole (SEA)
M. Philippe Triboulet	chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
Mme France Renaud	adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
Mme Sylvie De Oliveira	adjointe au chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
M. Fabien Faure	directeur du secrétariat général commun (SGC)
Mme Delphine Sénéchal	directrice adjointe du SGC
M. Franck Martinie	directeur adjoint du SGC

1.2 - Dans le cadre de leurs compétences, les chefs de bureau, les adjoints de chefs de bureau, les chefs de mission :

Direction

Mme Sophie Moreno
Mme Marie-Hélène Riboulet

cheffe de la mission connaissance et stratégie des territoires
cheffe de la mission nouveau conseil aux territoires

Service économie agricole

Mme Laurence Spinassou
M. Olivier Sénéchal
M. Emmanuel Castin
Mme Sabine Chicon

cheffe du bureau soutiens directs
chef du bureau des entreprises et de l'agro-environnement
adjoint à la cheffe du bureau soutiens directs
adjointe au chef du bureau des entreprises et de l'agro-environnement

Service urbanisme, habitat et construction durables

Mme Marie Lasnier
Mme Florence Collerai
Mme Muriel Berthault
M. Philippe Vacher
Mme Martine Vacher
Mme Ariane Aublé
M. Clovis Chassagne

cheffe du bureau habitat
cheffe du bureau urbanisme et droit des sols
cheffe du bureau construction durable
chef du bureau planification
adjointe à la cheffe de bureau habitat
adjointe à la cheffe du bureau urbanisme et droit des sols
adjoint à la cheffe du bureau construction durable

Service espace rural, risques et environnement

M. Laurent Goval
Mme Myriam Careil-Moreau
Mme Peggy Chevilly

chef du bureau milieux aquatiques par intérim
cheffe du bureau risques et sécurité
cheffe du bureau espace rural et milieux terrestres

1.3 - Dans le cadre de leurs compétences, les agents des bureaux des services :

Service espace rural, risques et environnement

M. Daniel Salmon

MM. Jean-Philippe Chambert et François Demargne

M. François Auriche

Mme Marie-Brigitte Hochet

Mme Séverine Sellier et MM. Emmanuel Gaspard et
Hugues Leyrat

chargé des réglementations pêche, navigation,
transports au sein du bureau risques et sécurité
instructeurs interdépartementaux des transports
exceptionnels au sein du bureau risques et sécurité
chargé de mission chasse et faune sauvage au sein du
bureau espace rural et milieux terrestres
chargée de mission chasse et faune sauvage au sein du
bureau espace rural et milieux terrestres
Chargés de mission forêt et aménagement foncier au sein
du bureau espace rural et milieux terrestres

Service urbanisme, habitat et construction durables

Mme Christine Pasquet

Mme Patricia Garraud
M. Jean-Michel Labetoule
Mme Sophie Léonetout
Mme Christine Bousquet

chargée d'application du droit des sols au sein du bureau
urbanisme et droit des sols
instructrice ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols
instructeur ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols
Instructrice ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols
Chargée de l'application du droit des sols au sein du
bureau urbanisme et droit des sols

1.4 - Dans le cadre de leurs compétences, les cadres d'astreinte

Mme Pascale Gilli-Dunoyer	directrice adjointe
M. Philippe Triboulet	chef du service espace rural, risques et environnement
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables
M. Sylvain Rouet	chef du service économie agricole
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole

Article 2 : Les agents nommés à l'article 1 ont subdélégation de signature du directeur pour signer les correspondances et bordereaux relatifs au fonctionnement courant de la direction départementale des territoires (prise de rendez-vous, transmission de documents et/ou dossiers instruits par la DDT).

Article 3 : Les agents nommés à l'article 1 et expressément désignés par le directeur départemental pour assurer l'intérim d'un service, ou par le chef de service pour assurer l'intérim d'un agent au sein d'un bureau ou d'un pôle, exercent les mêmes subdélégations de signature que l'agent qu'ils remplacent pendant toute la durée de l'intérim.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les ampliations ou copies conformes de tous arrêtés, décisions ou documents dont les originaux auront été signés par la préfète, par délégation ou par subdélégation dûment désignées :

- les chefs de service visés au 1-1 de l'article 1 ainsi que les agents ci-après :

Service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)

Mme Marie Lasnier	cheffe du bureau habitat
Mme Florence Collerais	cheffe du bureau urbanisme et droit des sols

Article 4bis : Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement du DDT, délégation de signature est donnée, dans le cas de la certification fiscale relative à l'exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit et d'impôt de solidarité sur la fortune s'appliquant aux terrains en nature de bois et forêts, à :

M. Philippe Triboulet	chef du service espace rural, risques et environnement
Mme France Renaud	adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement
Mme Peggy Chevilley	cheffe du bureau espace rural et milieux terrestres
Mme Séverine Sellier et	chargés de mission forêt et aménagement foncier au sein du BERMT
MM. Emmanuel Gaspard et Hugues Leyrat	

Article 5 : Madame la directrice adjointe, Monsieur le directeur du secrétariat général commun et MM. les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 12 juin 2023

Le directeur départemental des
territoires ,



Pierre SCHWARTZ

ANNEXE

*Actes et décisions pouvant être signés par les agents
de la direction départementale des Territoires
sur subdélégation du directeur départemental des Territoires*

AGENTS DE LA D.D.T. de la Creuse		décisions pouvant être signées suivant la codification des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 23-2023-04-03-00011 du 3 avril 2023 de la préfète de la Creuse
Niveau	Désignation	
Direction Chefs de service et adjoints	Directrice adjointe	Les mêmes que celles du directeur départemental
	Tous les chefs de service et adjoints désignés à l'article 1-1	Rubriques Aa1, Ae et Af de l'article 2
	Directeur du secrétariat général commun et adjoints	Rubriques Aa2, Ab, Ak de l'article 2
	Chef du service urbanisme habitat et construction durables et adjointe	Rubriques Aa, Ab de l'article 3 Rubriques E et Fb de l'article 3
	Chef du service espace rural, risques et environnement et adjointe	Rubriques Ac, Ba (dispositifs 431, 711,761, 766, 821, 831,841 et 851 Bb (dispositifs 73-06, 08), Bc, Bd, C, D, G, H, J, L, M et O-c de l'article 3
	Chef du service économie agricole et adjoint	Rubriques Ba (dispositifs 311, 411, 412, 413, 415, 432, 441, 611, 612, 763, 1021, 1022, 1012, 1014, 1015, 1111, 1121, 1311,132), Bb (dispositifs 73-07, 70-29, 30, 09, 06, 07, 10, 11, 12, 01,02, 71-01, 02, 03, 70-26, 73-16, 70-32), N, O-a, P et Q de l'article 3
Cadres d'astreinte	Chefs de service et personnels de catégorie A désignés à l'article 1-4	Rubrique Mb3 de l'article 3
Chefs de bureau et agents ci-contre	Tous les chefs de bureau et leurs adjoints, la cheffe mission connaissance et stratégie des territoires, la cheffe mission nouveau conseil aux territoires	Rubrique Aa1 et Ae de l'article 2
	Cheffe du bureau urbanisme et droit des sols et adjoint	Rubriques Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab4bis, Ab6, Ab7 de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, la chargée d'application du droit des sols désignée à l'article 1-3	Rubriques Ab2, Ab3, Ab4 et Ab4bis de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, les agents désignés à l'article 1-3	Rubrique Ab4bis de l'article 3
	Cheffe du bureau habitat et adjointe	Rubriques Eb3, Eb4, Ec1, Fb de l'article 3
	Cheffe du bureau construction durable et adjoint	Rubriques Ee de l'article 3
	Cheffe du bureau risques et sécurité	Rubriques D, Fa, Ma2, Mb3, Mb4 et Mb5 de l'article 3
	Chef de bureau milieux aquatiques par intérim	Rubriques G et L de l'article 3
	Cheffe de bureau espace rural et milieux terrestres	Rubriques Ac, Ba (dispositifs 431, 711,761, 766, 821, 831,841 et 851 Bb (dispositifs 73-06, 08), Bc, Bd, C, H, et J de l'article 3
	Chargés de mission forêt et aménagement foncier	Rubriques Jd de l'article 3

Chargés de mission chasse et faune sauvage	Rubrique C de l'article 3
Chargé des réglementations pêche, navigation, transports	Rubriques Ma2, Mb3 de l'article 3
Instructeurs interdépartementaux des transports exceptionnels	Rubrique Mb5 de l'article 3
Chef du bureau des entreprises et de l'agro-environnement et adjointe	Rubriques Ba (dispositifs 311, 411, 412, 413, 415, 432, 441, 611, 612, 763, 1014, 1015, 1021, 1022, 1111, 1121,), Bb (dispositifs 73-07, 70-29, 30, 09, 06, 07, 10, 11, 12, 01, 02, 70-26, 73-16, 70-32), Na, Nb, Ne et P de l'article 3
Cheffe du bureau soutiens directs et adjoint	Rubriques Ba (dispositifs 1012, 1311, 132), Bb (71-01, 02, 03, 70-09, 70-32), Nd et Q de l'article 3